

## **VALBIOTIS**

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 415.267,80 euros  
Siège social : ZI des Quatre Chevaliers -12F rue Paul Vatine – 17180 Périgny  
800 297 194 RCS La Rochelle  
(la "Société")

---

### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2019 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

---

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale en application des statuts et de l'article L.225-100 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 prise en application de la loi Sapin 2 et son décret d'application 2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés institue un rapport sur le gouvernement d'entreprise élaboré par le Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code du Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, du fonctionnement et de la rémunération du conseil de Surveillance de la Société ainsi que de ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice

#### **Convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant de plus de 10% du capital et une filiale**

Nous vous indiquons que notre Société ne détenant pas de filiale, aucune convention entre un actionnaire ou un mandataire social détenant plus de 10% du capital de la Société n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

#### **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

##### **Liste des mandats sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

| Personne concernée | Société               | Fonctions   |
|--------------------|-----------------------|---|
| Sébastien PELTIER  | VALBIOTIS             | Membre du Directoire et Président du Directoire                           |
|                    | DJANKA INVESTISSEMENT | Gérant  |
| Pascal SIRVENT     | VALBIOTIS             | Membre du Directoire  |
| Jocelyn PINEAU     | VALBIOTIS             | Membre du Directoire  |
|                    | FINANCIERE ELOUJON    | Gérant  |
| Philippe CHARIER   | VALBIOTIS             | Membre du Directoire  |
|                    | CAFIDEL               | Gérant  |
| Laurent LEVY       | VALBIOTIS             | Membre du Conseil de Surveillance et Président du Conseil de Surveillance |
|                    | NANOBIOTIX            | Membre du Directoire et Président du Directoire                           |
| Sébastien BESSY    | VALBIOTIS             | Membre du Conseil de Surveillance   |
| Jean ZETLAOUI      | VALBIOTIS             | Membre du Conseil de Surveillance   |
| SOFIMAC PARTNERS   | VALBIOTIS             | Membre du Conseil de Surveillance   |

#### Rémunération et avantages en nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2018 aux mandataires sociaux ont été les suivantes :

| Mandataires                | Rémunération brute totale | Partie fixe | Partie Variable | Avantages en nature | Intéressement | Jetons de présence |
|----------------------------|---------------------------|-------------|-----------------|---------------------|---------------|--------------------|
| Monsieur Sébastien PELTIER | 210.960 €                 | 150.000€    | 45.000€         | 15.960€             | 0 €           | 0 €                |
| Monsieur Jocelyn PINEAU    | 174.687 €                 | 125.000 €   | 37.500 €        | 12.187 €            | 0 €           | 0 €                |
| Monsieur Philippe CHARIER  | 97.131 €                  | 93.750 €    | 0 €             | 3.382 €             | 0 €           | 0 €                |
| Monsieur Pascal SIRVENT    | 150.350 €                 | 75.000 €    | 71.400 €        | 3.950 €             | 0 €           | 0 €                |
| Monsieur Laurent LEVY      | 0 €                       | 0 €         | 0 €             | 0 €                 | 0 €           | 0 €                |
| Monsieur Sébastien BESSY   | 0 €                       | 0 €         | 0 €             | 0 €                 | 0 €           | 0 €                |

|   |     |     |     |     |     |     |
|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| SOFIMAC<br>PARTNERS ayant<br>pour représentant<br>permanent Mon-<br>sieur Philippe VUA-<br>GNAT | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Monsieur Jean<br>ZETLAOUI   | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |

## OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître les principaux postes suivants:

| Comptes Sociaux<br>de la Société          | Exercice clos le<br>31 décembre 2018 | Exercice clos le<br>31 décembre 2017 |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>COMPTE DE RESULTAT</b>                 |                                      |                                      |
| Produits d'exploitation                   | 317.539 €                            | 214.591 €                            |
| Charges d'exploitation                    | 6.123.338 €                          | 3.021.613 €                          |
| Résultat d'exploitation                   | -5.805.800 €                         | -2.807.022 €                         |
| Résultat financier                        | -47.372 €                            | -37.106 €                            |
| Résultat exceptionnel                     | -137.273 €                           | -50.525 €                            |
| Impôts sur les bénéfices et participation | -1.182.746 €                         | -474.169 €                           |
| Résultat net                              | -4.807.698 €                         | -2.420.484 €                         |
| <b>BILAN</b>                              |                                      |                                      |
| Actif immobilisé                          | 1.692.093 €                          | 1.049.433 €                          |
| Actif circulant                           | 9.241.556 €                          | 11.747.733 €                         |
| Dont trésorerie                           | 1.310.570 €                          | 2.248.372 €                          |
| Dont valeurs mobilières de placement      | 6.108.878 €                          | 8.436.650 €                          |
| Total de l'actif                          | 10.933.649 €                         | 12.797.166 €                         |
| Capitaux propres                          | 7.469.151 €                          | 10.166.271 €                         |
| Provisions pour risques et charges        | 55.152 €                             | 0 €                                  |
| Total des dettes                          | 2.892.471 €                          | 2.191.695 €                          |
| Total du passif                           | 10.933.649 €                         | 12.797.166 €                         |

Au cours de cet exercice, l'activité sociale a été marquée par :

### ➤ Subventions d'exploitation

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE, la Société a bénéficié en janvier 2018 d'une aide d'un montant de 94.492 euros relative aux dépenses de l'exercice 2017. Aussi, la Société a demandé et calculé une aide de 157.827 euros au titre des travaux réalisés en 2018.

Dans le cadre de la subvention CREADEV-BPIFrance, la Société a bénéficié d'une aide d'un montant de 40.000 euros relative aux dépenses de l'exercice 2017, encaissée en avril 2018.

#### ➤ Les avances remboursables

Les avances remboursables sont destinées à accompagner la Société dans l'aboutissement de son projet de développement et dans le renforcement de son organisation, elles ne sont pas soumises à intérêts.

Les avances remboursables représentent, au 31 décembre 2018, un montant total de 516.876 euros et sont décrites comme suit :

- Une avance remboursable, d'un montant de 205.000 euros, a été accordée à la Société par BPIFrance Financement dans le cadre du programme de développement du VAL63 sous condition suspensive de la réalisation d'une augmentation de capital de 700.000 euros avant le 31 décembre 2016 ; Un premier versement de 165.000 € avait été perçu avant retraitement des frais d'instruction de 6.150 €. Le solde de 41.000€ a été versé fin novembre 2018. Le 1<sup>er</sup> remboursement de 10.250 € était prévu le 31/12/2018. Suite à un décalage de BPI, ce montant a été prélevé le 03/01/2019. La Société remboursera 10.250 € par trimestre.
- Une avance remboursable, d'un montant total de 219.000 euros, a été accordée à la Société par BPIFrance Financement dans le cadre du programme VAL-63000. Le 1<sup>er</sup> versement a été reçu pour 175.000€ avant retraitement des frais d'instruction de 6.570 €. La date de fin du programme est fixée en septembre 2019. Le premier remboursement est prévu de façon trimestrielle de 13.687,50 € (soit 54.750,00 € annuels) et interviendra le 31/03/2020 pour finir le 31/12/2023.
- Une avance remboursable FMR63, d'un montant de 100.000 euros versé en 2017, a été accordée à la Société par la caisse des dépôts et consignations, pour la création d'activité et le développement d'emplois. Concernant le calendrier de remboursement, le premier remboursement a été effectué le 5 janvier 2018 et se prolongera jusqu'au 5 décembre 2020, pour un montant de 2.777 euros mensuels.
- Une avance remboursable de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a été octroyée pour 70.000 euros, pour l'aide au versement des loyers. Le 1<sup>er</sup> remboursement prévu est le 30 octobre 2020 pour 14.000 euros, et sera complété de 4 autres versements annuels pour finir en octobre 2024.

#### ➤ Prêts

- Le prêt amorçage octroyé par BPIFrance en 2014 de 350.000 euros pour 8 ans a été remboursé à hauteur de 70.000 euros en 2018. Les remboursements trimestriels de 17.500 € prendront fin le 31/12/2022.
- Le prêt amorçage octroyé par BPIFrance en 2017 de 150.000 euros pour 3 ans commencera à être remboursé le 31/12/2019. Les remboursements trimestriels de 7.500 euros prendront fin le 30/09/2024.
- Le prêt bancaire souscrit auprès de la Société Générale pour 85.828 euros a quasiment été remboursé en totalité. Il reste 2 mensualités en 2019 pour un montant total de 4.829 euros.

- Le prêt amorçage FEI obtenu en 2017 auprès de BPIFrance pour 350.000 euros sur 8 ans commencera à être remboursé le 31/03/2021. Les remboursements trimestriels de 17.500 euros prendront fin le 31/12/2025.

- Le prêt à taux zéro BPIFrance concernant l'étude clinique REVERSE-IT de 350.000 euros commencera à être remboursé le 31/03/2020. Les remboursements trimestriels de 12.500 euros prendront fin le 31/12/2024.

➤ **Attribution de BSPCE<sub>2017</sub>**

Par décisions du Directoire en date du 31 mai 2018, il a été procédé à l'attribution de cent neuf mille quatre cent douze (109.412) BSPCE<sub>2017</sub>, dans les propositions et au profit des bénéficiaires suivants, à savoir :

- 54.706 BSPCE<sub>2017</sub> Ordinaires :
  - Vingt-et-un mille huit cent quatre-vingt-deux (21.882) BSPCE<sub>2017</sub> Ordinaires attribués aux membres du Directoire.
  - Quatre mille six cent quatre-vingt-douze (4.692) BSPCE<sub>2017</sub> Ordinaires attribués aux Directeurs de département.
  - Seize mille quatre cent treize (16.413) BSPCE<sub>2017</sub> Ordinaires attribués aux salariés.

A la date du présent rapport, il reste 11.719 BSPCE<sub>2017</sub> Performance à attribuer.

- 54.706 BSPCE<sub>2017</sub> Performance :
  - Vingt-et-un mille huit cent quatre-vingt-deux (21.882) BSPCE<sub>2017</sub> Performance attribués aux membres du Directoire.
  - Quatre mille six cent quatre-vingt-douze (4.692) BSPCE<sub>2017</sub> Performance attribués aux Directeurs de département.
  - Seize mille quatre cent treize (16.413) BSPCE<sub>2017</sub> Performance attribués au profit des salariés.

A la date du présent rapport, il reste 11.719 BSPCE<sub>2017</sub> Performance à attribuer.

➤ **Augmentation de capital en numéraire**

Le 2 octobre 2018, la Société a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 505 606 actions ordinaires nouvelles au prix de 4,50 € par action soit 0,10 € de valeur nominale et 4,40 € de prime d'émission, soit un montant total de l'augmentation de capital de 2 275 227 €.

Le capital social est ainsi passé de 364.707,20 euros à 415.267,80 euros représenté par 4.152.678 actions d'une valeur nominale de 0,10 centimes.

Cette augmentation de capital en numéraire a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et

Financier, au profit d'investisseurs qualifiés au sens de l'article D. 411-4 du Code Monétaire et Financier. Il a été fait usage de la délégation consentie au Directoire par l'Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2018.

Les frais d'émission ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 201 119 €.

➤ **Evolution du Conseil de Surveillance de la Société**

La société SOFIMAC PARTNERS, représentée par Monsieur Philippe VUAGNAT, a démissionné de ses fonctions de membres du Conseil de Surveillance avec effet immédiat le 08/03/2018 conformément aux obligations réglementaires de l'AMF.

➤ **Evolution du Directoire de la Société**

En mai 2018, VALBIOTIS a annoncé l'évolution de la composition de son Directoire avec le départ de Monsieur Philippe CHARIER au 30 juin 2018. En septembre 2018, Monsieur Pascal SIRVENT a été nommé membre du Directoire.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler concernant le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**TABLEAU DES DELEGATIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous présentons le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, le 7 mars 2017 et le 15 mai 2018, au Directoire de la Société dans le domaine des augmentations de capital.

| Autorisations   | Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions  | Durée                            | Utilisation faite des délégations                                      |
|---|---|----------------------------------|--|
| Augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (offre au public)  | Montant nominal maximal des augmentations du capital social 200.000 €.<br><br>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 €. | 26 mois à compter du 7 mai 2017  | PV Directoire du 2 juin 2017 (émission de 1.258.168 actions nouvelles) |
| Emission en euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions de la Société ainsi que toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes | Montant nominal maximal des augmentations du capital social 200.000 €.<br><br>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital: 6.000.000 €   | 26 mois à compter du 15 mai 2018 |  |

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <p>Augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (placement privé)</p>   | <p>Montant nominal maximal des augmentations du capital social limité à (i) 20% du capital par an et (ii) un montant maximum de 200.000 €.</p> <p>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital: 6.000.000 €</p> | <p>26 mois à compter du 15 mai 2018</p> | <p>PV du Directoire du 4 octobre 2018 (émission de 505.606 actions nouvelles)</p>  |
| <p>Augmentation de capital par émission de valeurs mobilière donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes. (investisseurs intervenant dans les domaines de la prévention et de la lutte contre les maladies métaboliques)</p> | <p>Montant nominal maximal des augmentations du capital social limité à (i) 20% du capital par an et (ii) un montant maximum de 200.000 €.</p> <p>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital :6.000.000 €</p> | <p>18 mois à compter du 15 mai 2018</p> |  |
| <p>Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</p>  | <p>Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15% de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale</p>   | <p>26 mois à compter du 15 mai 2018</p> |  |
| <p>Annulation des actions auto-détenues</p>   | <p>Annulation des actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social</p>   | <p>18 mois à compter du 15 mai 2018</p> |  |
| <p>Emission de bons de souscription d'actions ("BSA<sub>2018</sub>") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (membres du Conseil de Surveillance)</p>  | <p>2% du capital social de la Société maximum</p>   | <p>26 mois à compter du 15 mai 2018</p> | <p>PV Directoire du 16 janvier 2019 (attribution de 83.054 BSA<sub>2018</sub>)</p> |

|  |  |                                  |   |
|--|--|----------------------------------|---|
| Emission de bons de souscription d'actions (" <b>BSA<sub>2017</sub></b> ") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (membres du Conseil de Surveillance) | 2% du capital social de la Société maximum | 26 mois à compter du 7 mai 2017  | PV Directoire du 26 octobre 2017 (émission de 72.941 BSA <sub>2017</sub> )      |
| Emission d'options de souscription et/ou achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et des mandataires sociaux  | 5% du capital de la Société maximum        | 38 mois à compter du 7 mai 2017  |   |
| Attribution gratuite des actions de la Société   | 5% du capital de la Société maximum        | 38 mois à compter du 7 mai 2017  |   |
| Emission de bons de parts de créateurs d'entreprise (" <b>BSPCE<sub>2017</sub></b> ")  | 5% du capital de la Société maximum        | 26 mois à compter du 7 mai 2017  | PV du Directoire du 31 mai 2018 (attribution de 109.412 BSPCE <sub>2017</sub> ) |
| Emission de bons de parts de créateurs d'entreprise (" <b>BSPCE<sub>2018</sub></b> ")  | 5% du capital de la Société maximum        | 26 mois à compter du 15 mai 2018 |   |

\*\*\*

Nous vous remercions de votre attention et vous invitons à poursuivre l'ordre du jour.

**A Paris, le 7 mars 2019**

Le Président du Conseil de Surveillance

